Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	SAF Huez, M. Gilles SARRET	04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
Aéronef (type couleur immatriculation)	b3 noir blanc rouge FGSDG	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	refuges haute romanche veneon	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
06 07 17	arsine pont	pave	1			
06 07 2017	arsine pont	adelle planchard	1			
06 07 2017	berarde	promontoir	4		1	
06 07 2017	berarde	pilatte	4			
06 07 2017	berarde	lavey	4		1	

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Rester dans l'axe des vallées et en altitude
ci-jointe carte nidification aigle Villar d'Arène

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☑ accordée ☐ refusée

N° 399 / 2017

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le 5/07 / 2017

Le Directeur, Le Directeur Adjoint,

Thierry DURAND

COPIE aux secteurs Briançonnais/Vallou et Oisans/Valbonnais